

RÔLE DES COOPÉRATIVES DE COMMERCIALISATION DES VIVRIERS DANS L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS URBAINS EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DE LA COMMUNE DE YOPOUGON

SILUE Tangologo

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)

SILUE.SYLVAIN@YAHOO.FR

RÉSUMÉ

La population d'Abidjan connaît un accroissement rapide. Cette masse démographique crée des besoins en termes d'alimentation. Yopougon est la commune la plus peuplée de cette ville. De plus cette commune est l'entrée et la sortie principale de la ville d'Abidjan par l'autoroute du nord. Du coup, elle est l'une des portes d'entrée des produits vivriers locaux. Ces aliments sont acheminés et distribués par des coopératives de commercialisation d'où la question de savoir quel est le rôle des coopératives de commercialisation des vivriers dans l'approvisionnement des marchés de cette commune? La méthodologie de la recherche repose sur deux piliers : une recherche bibliographique et des enquêtes auprès des animateurs de ces marchés (Mairie, commerçantes, consommateurs, présidentes et membres des coopératives), pour percevoir toute l'influence que jouent les coopératives dans l'approvisionnement des marchés de cette commune.

Les résultats montrent que les coopératives de vivriers à Yopougon sont confrontées à d'énormes difficultés organisationnelles, fonctionnelles et financières. Malgré cela, elles sont fortement impliquées dans le ravitaillement et la distribution des vivriers sur les marchés de la commune.

MOTS-CLÉS :

approvisionnement - commune - coopérative - marché - vivrier

ABSTRACT

The city of Abidjan experiences a quick population growth. This demographic mass brings about the need for food. Yopougon is the most populated community of this town. Moreover, this commune is the main entrance way and exit way of the city of Abidjan through the northern expressway. As a result, it is one of the gates through which local food products get into Abidjan. These produces are conveyed and distributed by trade cooperatives. The underlying question emanating from the foregone is: what is the role of commercial cooperatives in the supply of the markets

of this commune? The research methodology rests on two pillars: a bibliographical research and investigations among market agents (town hall, traders, consumers, cooperative presidents and members) in order to perceive all the influence that cooperatives play in supplying the markets of this commune.

The results show that the food cooperatives in Yopougon are faced with enormous organizational, functional and financial difficulties. Despite this, they are strongly involved in the supply and distribution of foodstuffs on the municipal markets.

KEYWORDS:

supply - commune – cooperative - market - food crop.

INTRODUCTION

L'ensemble du territoire ivoirien regorge des facteurs naturels propices à l'agriculture surtout celle du vivrier. Pour bénéficier de ces atouts, la politique agricole a permis de mettre sur place des structures d'encadrement des producteurs comme l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural). Aussi l'état a encouragé la création des coopératives de production et de commercialisation dans ce secteur. Si aujourd'hui l'on peut bannir l'épineuse question d'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, l'équation à résoudre reste l'acheminement des produits vivriers vers le milieu urbain en temps réel et les possibilités financières de certains ruraux à se procurer le vivrier. C'est dans ce contexte que nous jetons un regard sur le rôle des coopératives de commercialisation dans l'approvisionnement des marchés de Yopougon. Pour le géographe, le marché est perçu comme une place centrale, un lieu géographique couvert ou non couvert, où l'on échange les produits concrets et visibles. C'est l'endroit où acheteurs et vendeurs se rencontrent pour échanger leurs marchandises, (SILUE T : 2017). Plusieurs critères permettent d'identifier les marchés : la localisation, le temps d'activité, le mode de vente, le mode de gestion, les types d'acteurs... En fonction des acteurs, ce sont des marchés de dégroupement car on y trouve des grossistes, des semi-grossistes et des détaillants.

Les coopératives sont des groupements de personnes physiques ou morales de type particulier, de forme civile et commerciale, apolitique et non confessionnelle régies en Côte d'Ivoire par la loi n°97-721 du 23 décembre 1997. Cette loi est soumise aux principes coopératifs universels suivants :

- Adhésion volontaire et ouverture à tous,
- Pouvoir démocratique exercé par les membres,
- Participation économique des membres,
- Autonomie et indépendance,

- Education, formation et information,
- Coopération entre coopératives,
- Engagement envers la communauté,
- Principes généraux du droit applicable aux contrats.

Le projet de création d'une coopérative doit faire l'objet d'une déclaration au Ministère de l'agriculture par au moins sept membres fondateurs et sa création est subordonnée à l'obtention d'un agrément délivré par l'autorité administrative compétente. Les actions coopératives en Côte d'Ivoire sont essentiellement menées dans les domaines agricoles et commerciaux. Par conséquent, il en découle deux sortes de coopératives : les coopératives de production et de commercialisation et les coopératives de commercialisation. Dans cet article, l'étude est portée sur les coopératives de commercialisation des vivriers.

Les coopératives peuvent exercer leurs activités dans toutes les branches d'activités légales. Elles exercent une activité économique en qualité de mandataires de leurs membres à titre non lucratif.

L'objet d'une coopérative est soit d'accomplir en commun une activité professionnelle déterminée, soit d'apporter à l'ensemble de ses membres un bien ou un service précis facilitant une même activité professionnelle. Son objet doit toujours contribuer à la promotion et au bien-être social de ses membres.

La présente contribution se veut d'analyser et de confronter la théorie aux réalités coopératives des marchés de vivriers de l'espace de Yopougon. En effet, la principale activité de ces groupements est la commercialisation des produits vivriers. Cette activité relève de la contribution de plusieurs acteurs (les producteurs, les transporteurs, les consommateurs). Compte tenu de la complexité du secteur, l'état a mis en place l'office de commercialisation des produits vivriers (OCPV) pour accompagner tous les acteurs de ce secteur en particulier les coopératives par le décret n°84-934 du 27-07-1984 modifié par le décret n°92-14 du 08-01-1992.

La perspective visée à travers cette étude est de montrer le rôle des coopératives de commercialisation des vivriers dans l'approvisionnement des marchés de la commune de Yopougon. Et la question centrale que cela suscite est la suivante : Quel rôle jouent les coopératives de commercialisation des vivriers dans l'approvisionnement des marchés de la commune de Yopougon ? De cette question centrale découle les questions subsidiaires suivantes :

Comment sont organisées les coopératives de commercialisation des vivriers à Yopougon ?

Quel est le poids des coopératives de commercialisation dans l'approvisionnement des marchés de la commune ?

Quelles sont les difficultés rencontrées par ces coopératives ?

1- APPROCHE MÉTHODOLOGIE

Abidjan, ville macrocéphale et capitale économique ivoirienne, se révèle comme le symbole et le reflet direct de l'urbanisation du pays avec 38,7% de la population urbaine soit 4 395 243 habitants. Yopougon, l'une des communes de cette ville et par ailleurs, la plus peuplée de la Côte d'Ivoire, compte 1 071 543 habitants. Au plan spatial, elle s'étend sur une superficie de (152,11 km²) et compte 24 quartiers. Elle est l'entrée et la sortie principale de la ville d'Abidjan par l'autoroute du nord (voir figure 1). Les marchés, lieux d'échange des produits vivriers, jouent un rôle capital dans cet espace.

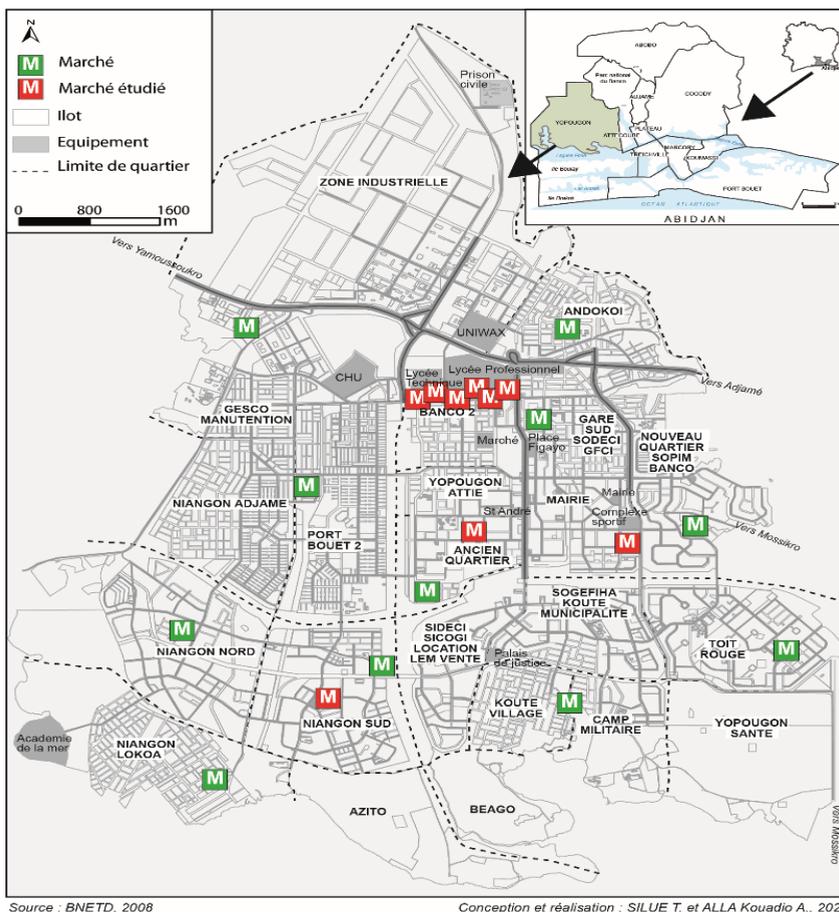


Figure 1 : Localisation de la commune de Yopougon et ses marchés

La méthodologie s'est appuyée sur une enquête de terrain pour la collecte des

données. Les techniques quantitatives et qualitatives ont été associées pour sélectionner les unités d'observations. Des entretiens ont été menés avec les gérants des coopératives, le secrétaire du Collectif des Professionnels des Marchés de Yopougon (CPROMY) la direction de l'OCPV (Office de la Commercialisation des Produits Vivriers), et la FENACOVICI (Fédération Nationale des Coopératives de Vivriers de Côte d'Ivoire). Nous avons pu obtenir des informations sur le rôle de ces organisations dans l'organisation et le fonctionnement des coopératives de vivriers de Yopougon. Aussi cinq marchés créés et gérés par une coopérative ont été choisis en tenant compte de leur place dans le circuit d'approvisionnement, leur organisation, la fréquence d'ouverture et le niveau de fréquentation (voir figure 1). D'autres caractéristiques telles que la nature et le volume des produits échangés, la connexion avec les autres marchés de la commune de Yopougon. Ce sont : Siporex II, Siporex IV, Siporex VII Siporex VIII, Siporex IX. Pour montrer les liens existants entre tous les marchés de la commune, trois marchés de détail ont été également choisis en fonction de leur importance dans la commune à savoir le marché de Sicogi, le marché Dominique Ouattara et celui de Niangon Sud. En absence d'un registre sur tous les marchés d'étude, 120 commerçantes de détail ont été choisies de façon aléatoire selon leur disponibilité et de façon à couvrir toute leur diversité socio-économique comme l'illustre le tableau 1. Les données collectées concernent le lieu d'approvisionnement, l'origine des produits, le poids des coopératives dans le circuit d'approvisionnement, le gain, les difficultés et les attentes.

**TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES COMMERÇANTS ENQUÊTÉS
SUR LES MARCHÉS**

Marchés	Nom de la coopérative ou du quartier	Nombre à enquêter
Siporex II	COMARVICI (Coopérative des Marchés du Vivrier de Côte d'Ivoire)	14
Siporex IV	COVIYOP (Coopérative du Vivrier de Yopougon)	16
Siporex VII	OPAFER (Organisation Panafricaine des Femmes Rurales)	15
Siporex VIII	SCOOPS- COVI YOP (Société Coopérative de Production et de Commercialisation des produits Vivriers de Yopougon)	15
Siporex IX	COVAPCI (Coopérative des Vendeuses d'Attiéké et Poisson de Côte d'Ivoire)	10
Marché Dominique Ouattara	Selmer	12
Marché Sicogi	Sicogi	20

Marché Niangon sud	Niangon Sud	18
Total	09	120

Source : Nos enquêtes 2020

2. Résultats

2.1. L'organisation des coopératives

Les coopératives de commercialisation des vivriers de Yopougon ont une organisation particulière au mépris des principes coopératifs universels.

2.1.1. Les coopératives de commercialisation des vivriers de la commune de Yopougon

Certains marchés privés sont organisés en coopératives depuis leur création. Pour atteindre les objectifs escomptés, ces coopératives se sont spécialisées dans l'approvisionnement et la vente des vivriers sur les marchés de Yopougon en fait mis en place par elles-mêmes (photos 1 et 2). Du coup, chaque marché a deux identifications. Celle de la Mairie Siporex suivi du chiffre en fonction de l'ordre de la demande de création du marché de la coopérative dans la commune et le nom de la coopérative donnés par les adhérentes (tableau1). Pour la Mairie cela s'explique par le fait que les coopératives changent souvent de nom ou elles sont souvent dissoutes.

Photo 1 : Identification de la coopérative du marché Siporex II



Source : SILUE Tangologo 2020

Photo 2 : Identification de la coopérative du marché Siporex IX



Source : SILUE Tangologo 2020

Dans leur fonctionnement, les coopératives commandent le vivrier avec des producteurs ou des commerçants particuliers (tableau 2). Dans un accord commerçant-acheteur, les commerçants particuliers prennent l'engagement de décharger les produits vivriers sur le marché de la coopérative. Une fois sur le site, le commerçant paye un droit de déchargement à la coopérative. Dans la livraison, les membres de la coopérative sont prioritaires. Il est difficile de quantifier les produits commercialisés en ce sens que toutes les femmes qui vendent sur les marchés de vivriers ne sont pas de facto membres adhérentes des coopératives. Il faut aussi noter l'auto approvisionnement de certains membres de la coopérative surtout en période de soudure. On trouve également des coopératives de commercialisation sur les marchés publics car les femmes se sont rendues compte que c'est unies qu'elles peuvent par exemple faire déplacer un chargement de vivriers dans une remorque en direction d'Abidjan.

Tableau 2: Exemple de coopératives de commercialisation à Yopougon

Nom du marché	Nom de la coopérative du marché
Siporex I	AZIBO
Siporex II	COMARVICI
Siporex IV	COVIYOP
Siporex V	COFEZEMA
Siporex VI	COMIPROVI
Siporex VII	OPAFER (COOP - CA)
Siporex VIII	SCOOPS- COVI YOP
Siporex IX	COVAPCI
Wassakara	WANEZI

Source : Nos enquêtes 2020

2.1.2. De nombreuses pièces à fournir pour la constitution d'une coopérative

Pour être opérationnelle, une coopérative doit avoir à la déclaration constituée des éléments suivants :

1. une demande d'agrément signée par le président du conseil d'administration,
2. le statut et le règlement intérieur,
3. le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive comprenant,
 - a) La liste des membres, leur identité complète, leur profession et leur adresse,
 - b) La liste des membres du conseil d'administration, accompagnée d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois, de chaque administrateur,
 - c) Le montant nominal des parts souscrites et libérées par chaque membre,
 - d) Le montant minimal du capital,
 - e) Le montant du capital actuel,
 - f) Le nom du ou des commissaires aux comptes nommés et leur curriculum vitae,
 - g) Le nom du directeur ou du gérant nommé ainsi que son curriculum vitae accompagné de la photocopie de sa carte nationale d'identité et d'un extrait de son casier judiciaire datant de moins de 3 mois,
4. la domiciliation bancaire,
5. l'engagement des membres de traiter avec la coopérative la part minimale de leurs opérations fixée par les statuts,
6. l'engagement de chaque administrateur de traiter avec la coopérative la totalité de ses opérations,
7. l'engagement de chaque administrateur de ne pas participer directement ou indirectement, de façon permanente ou occasionnelle à une activité concurrente de celle de la coopérative,
8. la délégation du pouvoir du conseil d'administration au directeur ou gérant dûment signée et acceptée,
9. l'engagement signé par le président de déclarer à l'autorité de contrôle, dès l'arrêté des comptes annuels, tout déficit d'exploitation,
10. un dossier technique et financier (étude de faisabilité).

Les nombreuses pièces à fournir pour la constitution d'une coopérative poussent des groupes à fonctionner dans l'informel. Certaines coopératives des marchés de Yopougon sont dans ce cas. Or, le respect des règles de constitution d'une coopérative est un gage de bonne gestion. En marge des règles, les coopératives à Yopougon sont souvent l'œuvre d'une seule personne qui détient les moyens financiers. Cette dernière met en place un bureau de la coopérative fortement composés de membres de sa famille ou des amis proches généralement analphabètes ou de niveaux

d'instruction très faibles.

2.1.3. Le simulacre de bureau souvent mis en place

Le bureau permet en réalité à la fondatrice (présidente de la coopérative) d'être en phase avec les opérateurs qui s'intéressent au secteur. Ces opérateurs sont en général:

- les partenaires techniques (OCPV, Mairie),
- les partenaires financiers (les banques commerciales classiques, les structures de micro finances),
- les missions de coopération bilatérales.

Dans la matérialité, le fonctionnement repose sur les membres d'une même famille où les gérants sont à la solde de la présidente qui considère l'organisation comme son affaire personnelle. Pour preuve, à notre passage à Siporex II (COMARVICI) en absence de la présidente, nous avons échangé avec le gérant en présence d'une fille de 16 ans. Dans la présentation, cette dernière nous apprend que la présidente est sa génitrice. L'après-midi, nous avons reçu un appel venant de la présidente. Dans ces propos, elle nous reprochait vigoureusement d'avoir pris des informations auprès de ses enfants alors qu'elle est la seule dextérité à nous donner des informations sur le marché. A sa suite le gérant nous rappelle pour dire « qu'il n'est pas libre dans ses fonctions et que c'est la fille de la présidente qui ne connaît rien qui lui fait des rapports téléphoniques ». Ce même constat est fait sur le marché de la COVAPCI. Le gérant de ce marché M. Coffi N'Da Noël a confirmé qu'il est le fils de la présidente de la coopérative. Pour lui, sa présence se justifie par le fait que sa mère est l'actionnaire majoritaire de cette coopérative. Ses compétences s'étendent dans les autres communes où la coopérative est représentée

Dans la théorie l'organisation d'une coopérative de commercialisation se compose comme suit.

Figure 1 : Organisation de la coopérative YECHA

Dans la pratique, tous les pouvoirs sont détenus par la présidente du conseil d'administration et le gérant. En sus, le système d'approvisionnement n'est pas totalement maîtrisé par la coopérative. Ce sont des grossistes spécialistes affiliés pour certains à la Fédération Nationale des Coopératives des Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) ou au Groupement des Coopératives de la Production du vivriers de Côte d'Ivoire (GG coprovi-ci) qui maîtrisent cette chaîne à 80%. C'est au déchargement sur le marché de la coopérative que ces derniers paient 100 FCFA par sac au gestionnaire du marché. Les membres de chaque coopérative sont à 90% dans la section vente. Ces vendeuses disent ne rien attendre de la coopérative car elles arrivent à se prendre en charge et mieux, elles font des réalisations grâce à leur

bénéfice. Mais cela n'empêche pas certaines coopératives d'atteindre tant bien que mal les objectifs fixés qui sont les suivants :

- l'amélioration des techniques de travail des adhérents,
- l'accroissement des ressources financières et l'amélioration des conditions de vie des adhérents notamment par l'acquisition des marchandises, des équipements et des matériels nécessaires à l'exercice du commerce des membres,
- l'entretien et la gestion de tous les stocks de marchandises, des équipements et matériels acquis,
- l'utilisation de crédits pouvant être accordés dans le sens de toute action économique, sociale, culturelle et éducative,
- le regroupement dans une même enceinte construite, acquise ou louée des adhérents,
- la contribution de la coopérative au développement de la commune de Yopougon en offrant des emplois.

2.2. Le poids important des coopératives de commercialisation des vivriers dans l'approvisionnement des marchés de la commune de Yopougon

Pour être efficace et maîtriser le circuit de l'approvisionnement à 80%, les coopératives se sont regroupées en une Fédération Nationale des Coopératives des Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) et le Groupement des Coopératives de la Production du vivriers de Côte d'Ivoire (GG coprovi-ci). Au sein de ces grandes organisations, une chaîne managériale a été mise en place. Ces organisations, pilotées au sommet par les présidentes, reposent sur quatre piliers. Au niveau de la chaîne, il y a un groupe qui s'occupe des demi-grossistes un autre du ravitaillement des marchés de gros et des villes ; le troisième groupe est chargé de collecter l'argent des différentes ventes réalisées par les détaillantes et le quatrième groupe a pour mission de superviser la récolte, la cueillette, le ramassage et le pesage. En effet, les vivriers proviennent des champs cultivés par des productrices installées sur l'ensemble du territoire national par ces organisations. Elles s'appuient également sur des coopératives de production localisées dans les zones agricoles et qui ont leurs sections de vente dans les grandes villes. Elles s'appuient aussi sur les pisteurs, les intermédiaires indépendants et les réseaux partenaires. Aujourd'hui, plus de 700 coopératives sont déclarées à la Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier de Côte d'Ivoire (FENACOVICI). Cette structure se charge de trouver des points de vente pour les coopératives. Le tableau ci-dessous indique des exemples de coopératives avec les quantités de produits commercialisées par an. Ces statistiques concernent les quantités vendues par la FENACOVICI sur les marchés d'Abidjan.

Tableau 3 : Exemple de coopératives de production et de commercialisation

Nom de la coopérative	Localité	Produits	Quantité commercialisée par an en tonne
Acoprovik	Kotobi	Tomate, aubergine	10,08
Aklomi bla	Yamoussoukro	Papaye solo	280
Coreriz	Sakassou	Riz	4900
Coopvigbo	Daloa	Maïs	2880
CFCCD	Korhogo	Mangue	240
Ecovib	Bouaké	Igname, Maïs	3600
Tchèbofla	Bonon	Banane	9600
Yéhouka yéhou	Duékoué	Banane	1680

Source : Nos enquêtes auprès de la FENACOVICI (2019)

L'approvisionnement recouvre plusieurs opérations : la prospection, l'achat, le groupage des produits, leur collecte, l'expédition, le transport et la mise sur les marchés. Seule la fonction transport est remplie par un intervenant spécialisé. Mais, cela reste un objectif primordial pour les coopératives qui ambitionnent remonter la chaîne de la production en passant par le transport puis la commercialisation. Au terme de ces différentes étapes, les produits vivriers sont convoyés vers les différents marchés de gros des villes. Les marchandises qui sont acheminées sur la capitale économique, sont déchargées dans les communes où sont implantés des marchés de gros détenus par les coopératives de commercialisation créées et gérées à cet effet (photo 3).

Photo 3 : Déchargement de produits vivriers sur les marchés de Siporex III et XIII



Source : SILUE T 2020

Sur ces marchés environ trente remorques sont déchargés par jour. Mais avant cette phase de ravitaillent un travail minutieux est fait en amont.

En effet pour être les détentrices légales des produits qui proviennent des productions, les semences des cultures sont souvent fournies aux productrices par les présidentes des groupements des coopératives ou des différentes coopératives. Ce sont elles qui mettent également à la disposition des productrices les outils (daba, machette, limes, bottes, arrosoir) nécessaires au défrichage et à l'entretien des différentes exploitations de cultures vivrières. C'est à partir de ces actes qu'on devient comme le propriétaire légal des produits. Avec cette méthode, l'on est convaincu de disposer de produits frais et de qualité à temps réel.

La coopérative des vendeuses d'attiéké poisson a une organisation particulière. Elle s'appuie sur les villages de Yopougon et Songon pour approvisionner leurs marchés en fonction du programme ci dessous (tableau 4).

Tableau 4: Programme de ravitaillement du marché Siporex IX par les villages des communes de Yopougon et Songon

Jours	villages
Lundi	Km17, Kassemblé, Dagbé, M'Brathé
Mardi	Niangon adjamé, Lahou
Mercredi	Nandibo 1 et 2, Brafè
Jeudi	Jacqueville (villages), Dabou (villages), Abobodoumé,
Vendredi	Agban, Diapoto, Kouté
Samedi	Tous les villages de Yopougon et Songon jusqu'au Km44

Source : Nos enquêtes 2020

Sur ce marché, sont vendus le poisson sec, le poisson fumé et l'attiéké. Le programme tient compte du temps de production de l'attiéké qui est de trois jours et du temps de séchage ou du fumage du poisson. Ces jours, les femmes de chaque village viennent vendre au prix de gros sur ce marché à l'exception du dimanche, réservé au culte. Les villages proches des lagunes (Jacqueville, Dabou, Abobodoumé) sont spécialisés dans la vente du poisson séché et fumé tandis que les autres villages ne font que l'attiéké. Ici chaque femme vient vendre sa production. Cette production varie en fonction de la disponibilité du manioc ou du poisson. Le poisson est vendu dans des paniers de vingt à cinquante kilogrammes tandis que l'attiéké est vendu en sachet ou des paniers de cinq à vingt cinq kilogrammes. Dans l'ensemble, en absence de statistiques c'est environ cinq tonnes d'attiéké et deux tonnes de poissons secs ou fumés qui sont écoulés par jour selon le gérant du marché.

2.3. Le circuit de commercialisation dans la commune de Yopougon et les difficultés rencontrées par les coopératives

2.3.1. Le circuit de commercialisation dans la commune de Yopougon

Chaque marché de coopérative est spécialisé dans la vente en gros d'un ou de plusieurs gammes de produits. Cette approche influence les flux des marchés dans la commune de Yopougon. En effet, les produits vivriers sont acheminés sur les marchés des coopératives localisés à la Siporex. Cette localisation est liée à l'accessibilité de cet endroit par les camions remorques. D'ailleurs, les marchés publics ne sont pas conçus pour une coopérative. Les commerçantes ont donc créé avec la complicité de la mairie, ces marchés sous les poteaux électriques à haute tension, longeant ce quartier. Les commerçantes de vivriers des autres marchés viennent se ravitailler auprès des adhérentes de ces marchés ou auprès de celles qui travaillent en partenariat avec les coopératives de Siporex. Dans certains cas, les vendeuses peuvent se ravitailler sur le marché d'Adjamé ou à la gare de train de cette commune. Les vendeuses de tomate et d'oignon sont des exemples illustratifs. On note également des échanges intra marchés au niveau du vivrier. Une commerçante du marché de Sicogi peut prendre quatre paniers d'aubergines à la Siporex et sa partenaire du marché de Niangon à son tour vient se ravitailler avec elle à la Sicogi.

Tableau 5: Marchés desservis par les marchés de Siporex

Marchés d'approvisionnement	Marchés de desserte
Siporex II	Marché Dominique Ouattara Marché Sicogi
Siporex IV	Marché Niangon Sud Marché Niangon Nord
Siporex VII	Marché Sideci
Siporex VIII	Marché Wassakara Marché Faitai
Siporex IX	Marché Gesco Marché Toit rouge Marché Nouveau quartier

Source Nos enquêtes 2020

2.3.2. Les difficultés des coopératives du vivrier

Plusieurs difficultés minent l'activité commerciale des coopératives à Yopougon.

La situation précaire des marchés sous les poteaux électriques à haute tension expose les commerçants à des risques d'électrocution. L'absence des documents financiers et comptables entraîne un manque de rapport financier annuel et l'on n'est obligé de se contenter des rapports de la FENACOVICI qui regroupe toutes les coopératives. L'inexistence de la part sociale au sein des coopératives et la défaillance d'informatisation des données renforcent le pouvoir autocratique de la

présidente. La gestion familiale des coopératives présage une confusion entre le compte de la coopérative et celui de la présidente.

3. DISCUSSION

Les résultats de ce travail se transcrivent dans la théorie des contrats (M. Padila, H. Bencharif, 2001). Les contrats permettent aux agents économiques de coordonner leurs plans, de coopérer et d'échanger. Les relations contractuelles peuvent être du type coopératif ou non coopératif. Dans notre étude, la première relation concerne les coopératives de commercialisation et celles de production. Les contrats ont lieu dans un contexte d'asymétrie de l'information, où les coopératives de commercialisation sont mieux informées que celles de production du fait qu'elles soient en contact, avec les consommateurs urbains. Les premières citées connaissent les besoins en consommation des citoyens. De ce fait pour acquérir les approvisionnements nécessaires aux marchés urbains, elles s'appuient sur le contrat/facteurs de production (S. Jaffee, 1992). Dans cette forme de coordination, les coopératives de commercialisation fournissent les inputs tels que les semences de cultures, les outils (daba, machette, limes, bottes, arrosoir), les crédits aux coopératives de production. Dans des cas, elles vont jusqu'à redéfinir la production vivrière des coopératives de production. Cela a été également relevé à Bouaké par SILUE T, DOHO Bi T.A, (2019) où l'appel des marchés de cette ville a réorienté la production vivrière de la région. Des cultures vivrières d'autoconsommation, l'on est passé aux cultures marchandes. Les producteurs se sont intégrés à la sphère marchande par la vente systématique des surplus de production : igname, arachide, maïs, manioc etc. Aussi les besoins de consommation des citoyens ont favorisé le développement de l'agriculture maraîchère dans la ville de Bouaké et ses environnants. Aux légumes traditionnels, se sont ajoutées les légumes de type européen (haricot vert, carotte, choux, tomate SODEFEL etc.).

La deuxième relation concerne les coopératives de commercialisation et les spécialistes particuliers de l'approvisionnement. Ici le contrat codifie les relations entre deux personnes qui ont intérêt à collaborer mais qui cherchent aussi un maximum de profit dans la collaboration. Cette forme de coordination met en évidence le contrat/spécificités des produits (S. Jaffee, 1992). Dans ce cas, les agents cocontractants se mettent d'accord sur la nature, la qualité, l'espace, ainsi que le temps concret de livraison. Ce fait est également relevé à Abobo l'une des communes d'Abidjan par KOFFIE-BIKPO C. Y., (2015). A Abobo comme à Ypougon, la collecte des produits agricoles repose sur les pisteurs des différentes coopératives, les intermédiaires indépendants et les producteurs ou les réseaux partenaires.

Les deux relations s'apparentent aux voies de l'approvisionnement alimentaire des villes de M. Padila, H. Bencharif, (2001). Si la voie du commerce international n'est pas abordée dans cet article, celle de l'approvisionnement local rural est prise en

compte dans les deux contrats. En sus, pour mieux respecter le temps concret de livraison de l'attiéké et du poisson séché ou fumé, une des coopératives en occurrence la COVAPCI met en évidence la troisième voie, celle de l'approvisionnement local urbain ou périurbain. En effet, cette coopérative s'appuie sur les villages de la commune de Yopougon et celle de Songon pour approvisionner leur marché. Cette voie d'approvisionnement présente plusieurs avantages à savoir l'économie des dépenses pour le transport des outputs par rapport à la production rurale et l'intégration des ceintures vertes dans le développement des villes pour la production, gage d'une urbanisation écologique.

CONCLUSION

Depuis plusieurs années, les autorités politiques de la Côte d'Ivoire ont initié une politique accrue d'incitation à la création et à la gestion des microstructures pour lutter efficacement contre la pauvreté. Ces textes imposent aux coopératives d'avoir de véritables structures d'entreprise. Celles du vivriers de Yopougon sont confrontées à d'énormes difficultés organisationnelles, fonctionnelles et financières. Malgré cela, elles sont impliquées fortement dans l'approvisionnement et la distribution du vivrier sur les marchés de Yopougon. En définitive l'objectif premier des coopératives qui est l'amélioration des conditions de vie des adhérents et partant assurer la sécurité alimentaire de la population abidjanaise est dévoyé faute d'organisations crédibles et rigoureuses. La forte demande en produits vivriers de la population urbaine toujours grandissante suscite la nécessité du respect des règles et des lois.

BIBLIOGRAPHIE

AKA Echui., 1993, *Le transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire: enjeux et stratégies pour le développement*. Sciences de la Terre. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, France, 494 p.

KOFFIE-BIKPO Céline Yolande., 2015, *Politique agricole et approvisionnement de la ville d'Abidjan en produits vivriers locaux par les coopératives d'Abobo*, REGARDSUDS, Abidjan, Côte d'Ivoire, 14 p.

CHALEARD JEAN LOUIS., 1996, *Temps des villes, Temps des vivriers, L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Edition Karthala, Paris, 659 p.

CLAVAL PAUL., 1969, *Géographie Générale des Marchés*, Paris, Belles Lettres, 359 p.

LAURENCE WILHELM., 1997, *L'approvisionnement et la distribution alimentaire des villes de l'Afrique francophone*, Synthèse des communications et des débats, FAO, France, 24 p.

MAURIZIO ARAGRANDE., STEFANO FAROLFI., 1997, *L'approvisionnement*

et la distribution alimentaire des villes de l'Afrique francophone : Bibliographie raisonnée, Collection « Aliments dans les villes », 53 p.

OLIVIO ARGENTI., 1997, *Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone*, Acte de séminaire sous-régional FAO-ISRA, Dakar, Sénégal, 149p.

PADILA MARTINE., ABDELHAMID BENCHARIF., 2001, *Approvisionnement alimentaire des villes : concepts et méthodes d'analyse des filières et marchés*, CIHEAM – IAM, Montpellier, pp 262-279.

PIERRE JANIN., 2019, *Les défis de l'approvisionnement alimentaire : acteurs, lieux et liens*, Edition de la Sorbonne/ Revue internationale des études du développement, N° 237, ISSN 25546-341 /ISBN 9791035102883, PP 7-34.

SILUE TANGOLOGO., 2017, *Marchés de proximité et structuration de l'espace dans la ville de Bouaké*, Thèse de doctorat de géographie (Nouveau régime), Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire 365p.

SILUE TANGOLOGO., DOHO BI TCHAN ANDRE., 2019, *Dynamique des activités rurales et désordre spatial les " jours de marché" dans la ville de Bouaké*, Numéro spécial, actes du colloque international de Géographie, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp 276-303

STEVEN JAFFEE., 1992, *How Private Enterprise Organised markets in Kenya-Washington*, Word Bank, 39 p.